Image not found or type unknown

Assurance auto résiliée sans prévenir

Par **Cain**, le **31/01/2009** à **21:41**

Bonjour,

Je me permets de faire appel à vous car je viens de rencontrer un problème avec mon assurance auto, je vous raconte.

Il y a un an (début 2008) j'ai déménagé, à cette occasion je me suis déplacé pour réaliser mon changement d'adresse au près de mon assureur.

Une fois le changement fait, ils m'ont donné ma nouvelle carte verte valable jusqu'au 24/11/2008.

Il y a quelques semaines je m'inquiétais de ne pas recevoir ma nouvelle carte alors je me suis décidé à leur rendre visite car mon travail me laissait exeptionnelement un peu de temps.

Bon je vais passer les détails, en fait ils m'avaient résilié mon assurance auto depuis mai 2008 pour non payement car ils avaient fait une erreur de numéro de rue dans mon adresse donc je navais jamais rien reçu, ils n'avaient pas le bon numéro de téléphone fixe, mais bel et bien le bon numéro de téléphone portable.
Donc ils envoyaient du courrier à la mauvaise adresse, ne m'ont jamais joint sur mon téléphone portable, ne m'ont surment jamais envoyé de recommandé, et ont résilié mon contract sans me prévenir sachant que je suis dans les pages blanches avec la bonne adresse et qu'il n'y a personne dans tout Paris qui ai le même Nom et Prenom que moi.
Donc la personne qui m'a accueilli fut étonnée que l'on ait résilié si facilement, annula la résiliation sachant que mon assurance ne m'aurait pas couverte.

Donc je me retrouve avec deux ans d'assurance à payer : l'an dernier et cette année. Mon problème c'est que je trouve un peu aberant de me demander de payer toute l'année dernière puisque je n'étais couvert que cinq mois sur six.
De plus je me suis rendu compte une fois rentré chez moi que ce qu'ils avaient fait était très grave, pas pour la casse de ma voiture mais surtout si j'avais renversé quelqu'un par exemple (cf. je n'ai jamais eu d'accident).

Est-ce que vous pourriez me dire si je peux refuser de payer ces 7 mois d'assurance non couverts, et si vous me conseillez de quitter cette (grande) compagnie d'assurance

En vous remerciant

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés